

REGLEMENT DU CONCOURS « TOMORROWLAND »

Article 1 : Généralités

1. Les présentes conditions du concours « TOMORROWLAND » (ci-après appelé « Concours ») s'appliquent au concours organisé par la société Carrefour Belgium S.A., dont le siège social est situé Avenue des Olympiades, 20 à 1140 Evere, ayant comme numéro d'entreprise 0448.826.918 (ci-après « Carrefour »).

2. Pour participer au présent concours vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité de Carrefour ne puisse être engagée de ce fait et sans droit à une quelconque compensation. Il ne sera pas donné suite aux participations tardives, incomplètes ou erronées. Il n'est possible de participer au présent concours d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.

3. Le règlement est disponible sur le site Internet <http://cdn-mkt.be.carrefour.eu/pdf/reglement-concours-tomorrowland2019.pdf> .

Article 2 : Conditions relatives aux participants

1. La participation au Concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, clientes auprès de Carrefour Belgium SA, qui sont titulaires d'une Carrefour Bonus Card.

2. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers.

3. Sont également exclues du Concours, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l'Organisateur ou encore qui auront communiqué une identité erronée ou douteuse.

4. Les collaborateurs et membres du personnel des Organisateurs et des tiers auxquels ils font appel pour l'élaboration du Concours ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit ne peuvent participer au Concours.

Article 3 : Modalités et conditions de participation

1. Le Concours est uniquement valable en Belgique pour tous les achats faits online sur www.carrefour.eu.

2. Le Concours débute le 24/06/2019 et se termine le 13/07/2019 à minuit.

3. Pour participer valablement au Concours, le participant doit, sans obligation d'achat préalable, s'authentifier sur le site web <https://www.carrefour.eu/fr/tomorrowland.html>, soit au moyen de la combinaison de sa Carrefour Bonus Card, sa date de naissance et son code postal, soit au moyen de son nom d'utilisateur et mot de passe Carrefour Connect, et ce entre le 24/06/2019 et le 13/07/2019. Ces données d'authentification ne sont pas enregistrées. Pour s'inscrire, le participant doit accepter les présentes conditions et compléter le cas échéant ses coordonnées: le genre, nom, prénom et adresse email. Le moment auquel le participant s'inscrit est enregistré. Le participant garantit que les données qu'il transmet sont correctes, à jour et complètes.

4. Le participant répond ensuite aux questions suivantes
:

Question principale :

Quel est le thème de Tomorrowland Belgium en 2019.

- The Story of Planaxis
- The Book of Wisdom
- The Elixir of Life

Question subsidiaire :

Combien de tickets de caisse seront émis le 11/07/2019 au Carrefour Market Willebroek, Dendermondsesteenweg 167 à 2830 Willebroek ainsi qu'au Carrefour express Willebroek, De Naeyerplein 11 à 2830 Willebroek?

Il est possible de gagner des participations supplémentaires au Concours en faisant des achats de minimum 80 EUR sur carrefour.eu (hors vidanges, l'alcool, le tabac, les cartes de transport, les recharges de téléphone, les cartes cadeaux, les timbres, les sacs-poubelle communaux et sauf exceptions légales), et ce entre le 24/06/2019 et le 09/07/2019 à minuit et si les commandes passées entre ces dates sont retirées ou livrées avant le 10/07/2019 inclus. Chaque achat de ces montants susdits donne droit à une participation supplémentaire envoyée par e-mail dans endéans les 48 heures après le retrait ou livraison à domicile de la commande.

5. L'invitation à des participations supplémentaires ne peut être envoyée que si le participant a accepté de recevoir des messages de la part de Carrefour. Pour ce faire, il doit accepter l'opt-in : « Je veux être inspiré et recevoir mes offres personnalisées et les actions de Carrefour Bonus Card digitalement (e-mail, sms....) » qui se trouve sur le formulaire d'inscription.

6. Seront seules considérées comme valables les participations où figurent les réponses à la question principale et à la question subsidiaire, ainsi que tous les autres renseignements repris *supra*.

7. Chaque participation qui est incomplète ou envoyée autrement que par le site susmentionné ou arrivant après la date de fin de la période de concours sera considéré nulle et sans effet.

8. Dans le cas où un participant a fait usage d'une participation, il sera informé par courrier

électronique; à l'adresse qu'il aura indiquée lors de son inscription; du bon enregistrement de sa participation et des instructions du concours. Cette communication informative est nécessaire pour assurer le bon déroulement du concours.

Article 4 : Attribution des gains

1. Le gagnant est la personne qui satisfait à toutes les conditions du Concours :

Il ou elle doit s'être correctement inscrit(e) sur le site web du Concours en complétant ses coordonnées.

Il ou elle doit avoir correctement et le plus tôt possible répondu à la question principale du concours et avoir fourni une réponse à la question subsidiaire. Si personne n'a répondu correctement à la question subsidiaire, le gagnant sera celui qui a répondu à la question principale du concours et dont la réponse se rapproche le plus de la réponse exacte à la question subsidiaire. En cas d'ex æquo, le gagnant sera déterminé par ordre chronologique suivant la validation de leur participation sur le site.

2. Il y aura au total 18 gagnants qui se verront recevoir 1 Duo Pass.

3. Les prix à gagner sont les suivants :

- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le vendredi 19 juillet 2019 offert par Carrefour
- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le samedi 20 juillet 2019 offert par Carrefour
- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le dimanche 21 juillet 2019 offert par Carrefour
- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le vendredi 26 juillet 2019 offert par Carrefour
- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le samedi 27 juillet 2019 offert par Carrefour
- 3 Duo Pass pour le festival Tomorrowland le dimanche 28 juillet 2019 offert par Carrefour

4. Les gagnants seront avertis le 18/07/2019 par e-mail, à l'adresse qu'ils ont communiquée lors de leur inscription. Dans cet e-mail se trouvera un code unique avec lequel ils pourront commander leur Duo Pass sur le site de Tomorrowland.

5. Les gagnants doivent avoir l'âge minimum de 18 ans avant le 18/07/2019.

6. Tous les prix sont personnels et ne peuvent donc être ni cédés, ni convertis en espèces ni échangés.

7. En cas de refus, de non-retrait ou non-attribution d'un prix, quelle qu'en soit la raison, celui-ci reviendra à la société organisatrice et le gagnant perdra tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.

8. Si l'adresse e-mail s'avère être incorrecte, le gagnant perd son droit au prix et celui-ci reste la propriété de la société organisatrice. Dans ce cas, le gagnant perd tout droit à une quelconque compensation sous quelque forme que ce soit.

9. Il ne sera répondu à aucune correspondance au sujet du présent règlement ou du résultat du concours.

10. Il ne sera attribué qu'un seul prix par famille titulaire de la même Carrefour Bonus Card.

Article 5 : Responsabilité

1. Dans la mesure où la détermination des gagnants s'effectue exclusivement sur la base d'un procédé informatique, l'Organisateur ne peut être tenue pour responsable d'une déficience des réseaux informatiques, ni des pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'internet ou par les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des données et l'hébergement du site Internet.

2. L'Organisateur peut suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site –, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, un multiplication des comptes.

3. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le règlement ou le Concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation au Concours ou des prix attribués.

4. Le participant reconnaît que sa participation s'effectue entièrement à ses propres risques. L'Organisateur n'offre aucune garantie sur le prix remporté.

5. Les frais de participation sont à la seule charge des participants. En aucun cas les participants ne peuvent exiger de la société organisatrice qu'elles leur remboursent les frais de leur participation au Concours.

6. La société organisatrice ne peut en aucun cas être tenue responsable des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse erronée ou inconnue.

7. Si le Concours devait être annulé suite à un cas de force majeure, la société organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue responsable. La société organisatrice ne peut d'avantage être tenue responsable d'un problème technique quelconque.

8. La société organisatrice accorde les plus grands soins possibles à l'organisation du Concours et à la gestion de son site web. Néanmoins, il est possible que l'information reproduite ou donnée ne soit pas complète ou qu'elle soit incorrecte. Des éventuelles imprécisions, erreurs d'orthographe ou autres fautes comparables sur le site web de la société organisatrice ou sur d'autres matériaux (de promotion) rendus publics par la société organisatrice, de quelque nature

que ce soit, ne peuvent être opposées à société organisatrice, ni faire naître une quelconque obligation pour la société organisatrice.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : - Du contenu des services sur le site dédié précité et, de manière générale, de toutes les informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ; - De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- De tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Site; - De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; - De perte de tout courrier ou papier électronique, et plus généralement de perte de toute donnée ; - Des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ; - Du fonctionnement de tout logiciel ; - Des conséquences de tout virus, bogue (bug) informatique, anomalie, défaillance technique ; - De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ; - De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants à ce concours se fait sous leur entière responsabilité. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. En aucun cas, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation au présent concours. Dans la mesure où la transmission des réponses se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du Site. Si le concours doit être reporté, annulé, interrompue en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ce dernier n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit. La société organisatrice fera des efforts pour permettre un accès au concours et au Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au Site et au concours qu'il contient. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La société organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination et décompte des votes et l'attribution des prix soit conforme au règlement du présent concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système d'attribution, la société organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants.

L'organisateur ne saurait pas non plus être tenu responsable de la jouissance ni de l'usage que fait le gagnant de son prix remporté.

Les organisateurs ne font ou ne donnent directement aucune garantie à propos du prix et ne peuvent être tenus responsables pour tout dommage occasionné (in)directement par le prix gagné. Le prix est indivisible et devra être accepté tel quel. Ces prix sont personnels et ne seront ni cessibles, ni échangeables contre un autre prix, ni transformés en espèces. Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de remplacer le prix annoncé par un autre prix.

Article 6 : Données personnelles

Dans le cadre de la gestion de cette Action, Carrefour, en tant que responsable du traitement, et la société Touch, en tant que sous-traitant, traitent les données des participants conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les données suivantes seront traitées dans le cadre de la gestion de cette Action : la langue, le genre, le nom, le prénom, l'adresse email, les statistiques liées aux emails, Nom d'utilisateur, mot de passe, Code Postal, numéro de carte Bonus, date de naissance, date et heure de l'inscription, la réponse aux conditions générales de l'action, de la Carrefour Bonus Card (le cas échéant) et du consentement aux communications électroniques, les habitudes de consommation éligibles, le nombre de Points Bonus total.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium S.A et la société Touch aux fins d'exécution de la présente Action. En cas de consentement préalable exprès du participant, stipulé par celui-ci en cochant pour accord la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription, Carrefour Belgium S.A. pourra utiliser ses données personnelles pour l'informer de ses prochains concours, actions, promotions et offres.

Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification, la restriction ou la radiation en contactant Carrefour Belgium S.A. :

- via notre formulaire de contact disponible sur

https://support.carrefour.eu/hc/nl/requests/new?ticket_form_id=360000049249 ; - par téléphone via 0800/9.10.11; - par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des

Olympiades, 20 – 1140 Brussel L'organisateur conserve les données personnelles recueillies pendant la durée nécessaire de la gestion de cette Action et maximum jusqu'à deux mois après la fin de l'action (27/07/2019), soit le 27/09/2019.

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à cette action sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 7 : Droit applicable et juridiction compétente

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent le Concours et qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.